

Business TV

Récapitulatif contractuel

Le présent récapitulatif contractuel énonce les principaux éléments de la présente offre de services, comme l'exige le droit de l'UE ⁽¹⁾. Il permet de comparer des offres de services. Des informations complètes sur le service figurent dans d'autres documents.

Services et équipement

Services TV

Le service comprend :

- Bouquet de chaînes de télévision et de radio standard (liste des chaînes disponible sur demande)
- Guide TV avec des informations complètes sur le programme diffusé
- Gestion centralisée et configurable de la solution et des TV
- Capacité à créer des canaux d'information qui respectent l'identité visuelle du client (graphisme, contenu, etc.).
- SLA standard : (descriptif sur demande)
- Facturation centrale
- Installation sur site
- Courte session de formation
- Gestion de projet

Options additionnelles (non incluses):

- Enregistrement et/ou mise en pause
- Intégration avec des solutions tierces
- Bouquets supplémentaires (descriptif sur demande)
- SLA étendu (descriptif sur demande)

Équipement inclus :

- Station de tête IPTV
- Serveur middleware IPTV (sur site ou dans le nuage/cloud)
- Terminaux IPTV (TV/décodeur)

Pré-requis

- Le Client doit disposer d'une connexion en fibre optique Proximus compatible avec le Service.

⁽¹⁾ Article 102, paragraphe 3, de la directive (UE) 2018/1972 du Parlement européen et du Conseil du 11 décembre 2018 établissant le code des communications électroniques européen (JO L 321 du 17.12.2018, p.36)

Prix

Abonnement mensuel (en €, HTVA) : le prix de location varie en fonction de la configuration et de la durée du contrat

- Exemple d'une configuration standard (sans option) pour 100 terminaux avec un contrat de 60 mois: € 19 par terminal par mois.
- Autre configuration et/ou autre durée de contrat: devis sur simple demande

Offre en modèle achat : prix disponibles sur demande.

Options compatibles : prix disponibles sur demande – voir bon de commande

Durée, renouvellement et résiliation

- Durée déterminée de 60 mois. Autres durées possibles à partir de 24 mois moyennant d'autres conditions financières. Si le client ne signe pas un nouveau contrat, le contrat prend fin.
- Résiliation par écrit à tout moment moyennant notification écrite 1 mois à l'avance.
- Frais de service dus jusqu'à la désactivation du service. En cas de résiliation anticipée durant la durée initiale, l'indemnité de terminaison prévue contractuellement sera due.

Caractéristiques à l'intention des utilisateurs finaux handicapés

Informations détaillées sur les solutions adaptées : www.proximus.be/handicap

Autres informations utiles

Prix et descriptif sous réserve d'erreur, de promotion éventuellement applicable et de modification ultérieure. Seuls les prix en vigueur au moment de la souscription au service, produit ou à l'option ont valeur contractuelle.

(¹) Article 102, paragraphe 3, de la directive (UE) 2018/1972 du Parlement européen et du Conseil du 11 décembre 2018 établissant le code des communications électroniques européen (JO L 321 du 17.12.2018, p.36)